



AVIS PUBLIC

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

En vertu de la Loi sur les cités et villes, je vous présente le rapport sur la situation financière de l'année 2008, les réalisations de 2009 de même que les orientations pour 2010 de la Ville de Richmond.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (31 décembre 2008)

Recettes		Dépenses	
Taxes et tarifs	2 827 634 \$	Administration générale	537 853 \$
Paiements tenant lieu de taxes	210 907 \$	Sécurité publique	539 888 \$
Autres revenus de sources locales	917 330 \$	Transport	887 467 \$
Transferts	554 235 \$	Hygiène du milieu	1 572 198 \$
		Santé et bien-être	18 948 \$
		Aménagement, urbanisme et développement	419 421 \$
		Loisirs et culture	762 276 \$
		Frais de financement annuel	203 145 \$
		Remboursement en capital	160 986 \$
		Transfert aux activités d'investissement	0 \$
TOTAL	4 510 106 \$	TOTAL	5 102 182 \$
		AFFECTATION	0 \$
		Financement à long terme	744 600 \$
		RÉSULTAT NET	152 524 \$

Les rapports des vérificateurs ne signalent aucune anomalie et indiquent que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Ville de Richmond au 31 décembre 2008, de même que les résultats des opérations pour l'exercice terminé à cette date.

2. ESTIMÉ DES RÉSULTATS POUR 2009

Les prévisions, quant à l'exercice financier de l'année en cours, laissent prévoir une équilibrage des revenus et des dépenses malgré les nombreux travaux, bris, réparations d'urgence et autres imprévus qui sont venus perturber les prévisions adoptées pour l'année 2009.

3. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Afin de me conformer à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus, je vous informe que le salaire annuel du maire est de 13 741 \$ tandis que les conseillers reçoivent une rémunération de 4 593 \$. À ces montants, est ajouté un tiers de la rémunération annuelle à titre de dédommagement d'une partie des dépenses inhérentes à leurs fonctions. Les membres du conseil ne reçoivent pas d'autres allocations de dépenses, à part celles relatives aux frais de représentations préalablement autorisés par le conseil municipal. De plus, le maire suppléant reçoit une rémunération supplémentaire de 10%. Par ailleurs, un jeton de présence, d'une valeur de 50 \$, est versé pour chaque réunion à laquelle les membres des divers comités assistent.

4. LISTE DES CONTRATS

Une liste des contrats accordés, dont le total excède 25 000 \$ par entrepreneur, est également déposée en conformité des alinéas 3 et 4 de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

5. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2009 ET ORIENTATIONS DU BUDGET 2010

Cette année, au chapitre des infrastructures municipales, la Ville a préparé un important programme de ses infrastructures et complété son opération d'aménagement des parcs municipaux et de fluoration de son eau potable.

En 2010, la Ville devrait être en mesure de poursuivre son plan de modernisation de ses infrastructures en mettant notamment l'accent sur la réfection du système d'égout et d'aqueduc de la rue Principale Nord et de l'asphaltage sur de nombreuses rues, telles Des Cèdres, Des Saules et Trudeau.

Compte tenu des excellents résultats obtenus au cours des quatre dernières années, le programme de revitalisation, accordant un crédit de taxes pour les entreprises effectuant des investissements destinés à agrandir ou à bâtir des immeubles à vocation économique, devrait être reconduit pour l'exercice 2010.

En dernier lieu, je tiens à vous réitérer que la Ville de Richmond entend respecter la capacité de payer de ses citoyens en relation aux services qui leur sont offerts.

Le 23 novembre 2009.

MARC-ANDRÉ MARTEL, MAIRE

www.ville.richmond.qc.ca